



Délibération n° 40 / 2016

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Katia TROCHAIN, Michèle WASSSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIE.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR) ; Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Patrick MATTERA), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Sécurité – Fête votive 2016 – Protocole d'accord entre la commune et la gendarmerie nationale –
Autorisation de signature –**

Madame Michèle WASSSELIN, conseillère municipale, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de la préparation de la fête votive de Pignan qui se tiendra du 12 au 15 août prochain et conformément à la circulaire préfectorale relative aux fêtes votives du 2 avril 2009, la Gendarmerie nationale et la commune souhaitent, au travers d'un protocole d'accord, prendre toutes les dispositions permettant le renforcement du niveau de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE le protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale relative à l'organisation de la fête votive qui aura lieu du 12 au 15 août 2016 ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer le protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 40/2016

Objet : Sécurité – Fête votive 2016 – Protocole d'accord entre la commune et la gendarmerie nationale – Autorisation de signature.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 1 (Mme Clara GIMENEZ)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN